

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL
SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Le Conseil régional en sa réunion des 7 et 8 avril 2005,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2005,

VU le rapport n°05.03.269 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis rendu par Comité économique et social régional en date du 5 avril 2005,

VU l'avis de la commission Enseignement supérieur et recherche,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, articulé autour des axes suivants :
 - en ce qui concerne l'Enseignement supérieur :
 - axe 1 : accompagner des publics diversifiés
 - axe 2 : structurer et renforcer l'offre de formation
 - axe 3 : internationaliser l'enseignement supérieur
 - axe 4 : promouvoir et contribuer à l'aménagement durable du territoire
- dans l'objectif de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, favoriser la réussite de tous les étudiants (en luttant notamment contre les inégalités sociales et les décrochages universitaires) et contribuer à l'attractivité de Rhône-Alpes et au développement durable du territoire.
- en ce qui concerne la Recherche :
 - axe 1 : soutenir la recherche académique dans les disciplines prioritaires pour le développement de Rhône-Alpes par la création de clusters de recherche

- axe 2 : soutenir la créativité et l'innovation par les projets « blancs » ; parmi ceux-ci, les projets en coopération avec la société civile et le monde socio-économique feront l'objet d'une attention particulière, dans le respect du contenu et de l'évaluation des dossiers
- axe 3 : renforcer la cohérence stratégique des actions de coopération internationale et de solidarité
- axe 4 : promouvoir Rhône-Alpes par une animation scientifique de rang international
- axe 5 : soutenir en Rhône-Alpes une politique d'investissements lourds et de grands équipements scientifiques structurants : cette politique est avant tout du ressort de l'Europe et de l'Etat ; elle dépasse souvent l'échelle de la Région. Mais la Région, quand elle le trouvera opportun, pourra participer au financement d'équipements répondant à sa stratégie de développement durable.

dans l'objectif de venir en appui du développement économique durable, du développement social et sanitaire et du rayonnement international de Rhône-Alpes.

- en ce qui concerne le Transfert de Technologie, la Valorisation et l'Innovation :
 - axe 1 : rechercher une plus grande mutualisation des moyens à disposition des acteurs du transfert et de la valorisation
 - axe 2 : renforcer la dynamique entrepreneuriale en Rhône-Alpes
 - axe 3 : soutenir l'intégration des résultats de la recherche par les entreprises

dans l'objectif de développer en Rhône-Alpes une véritable culture de l'innovation et d'assurer un lien efficace entre le monde économique et social et les compétences scientifiques et technologiques, dans le cadre des conditions définies par la Commission de suivi et d'efficacité des fonds publics.

- en ce qui concerne la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)
 - axe 1 : diversifier les publics cibles
 - axe 2 : mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche
 - axe 3 : renforcer le réseau des acteurs actuels de la CSTI et, si cela apparaît opportun, garantir la présence d'au moins un site référence en la matière par département, tout en soutenant l'émergence de nouvelles formes de diffusion. La Région sera particulièrement attentive au soutien technique et financier des projets de culture scientifique et technique concernant les territoires ruraux et urbains rhônalpins connaissant des difficultés d'accès à la CSTI.
 - axe 4 : adosser le développement de la CSTI à une recherche dédiée

dans l'objectif que la Culture Scientifique, technique et industrielle devienne une partie intégrante de la culture en générale et de permettre au plus grand nombre de forger son opinion sur les questions que soulèvent les relations Sciences – technologie – Société .

- d'approuver le principe de la conclusion de contrats pluriannuels avec les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche rhônalpins, les acteurs de la CSTI, et les collectivités territoriales qui le souhaitent ; ces contrats seront cohérents avec les orientations

politiques de la Région et devront préalablement avoir été soumis à l'approbation des conseils ad hoc au sein des établissements,

- d'adopter la liste des clusters de recherche, jointe en annexe 2. Un groupe de suivi comprenant le bureau de la commission Enseignement Supérieur et Recherche et un représentant par groupe politique sera constitué. Il auditionnera les responsables de clusters sur leurs projets, afin d'associer au plus près les élus de la Région à la définition des contenus.
- de créer un Conseil Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Technologie, dont les missions et la composition seront soumises au vote de l'Assemblée plénière,
- de lancer l'élaboration d'un Plan pour le logement étudiant, associant les différents partenaires, notamment les collectivités territoriales, les CROUS, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes d'HLM et des représentants des étudiants, qui sera soumis au vote de l'Assemblée plénière,
- d'autoriser la mise en place de modalités d'attribution et de mandatement des subventions dérogatoires au règlement financier,
- de donner délégation à la commission permanente pour préciser les modalités et moyens de mise en œuvre du présent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notamment pour l'approbation des contrats pluriannuels avec les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche et pour préciser les modalités de mise en œuvre dérogatoires au règlement financier.
- de présenter chaque année en commission « enseignement supérieur et recherche » un rapport d'information faisant état de l'avancement des opérations prévues en application de ce Schéma régional.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE

Annexe au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Volet « Enseignement supérieur »

AXE 1 : ACCOMPAGNER DES PUBLICS DIVERSIFIES :

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 5 chantiers suivants :

- Chantier 1 : Orientation et insertion professionnelle
Objectifs poursuivis :
 - Développer des partenariats globaux avec les lycées
 - Faire connaître et valoriser, dès le secondaire, les métiers scientifiques et technologiques ainsi que les filières qui y conduisent, notamment auprès du public féminin
 - Structurer le réseau des Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation en Rhône-Alpes et renforcer leurs liens avec le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO)
 - Revoir, en partenariat avec l'Etat et les établissements, les objectifs et le contenu du Mondial des métiers, de manière qu'il soit attractif pour les étudiants et enseignants du supérieur
 - Développer les actions conduites en matière de stages :
 - § En aidant les étudiants, notamment ceux qui sont victimes de discrimination, à trouver des stages ou lieux d'apprentissage en entreprise,
 - § En aidant, dans le cadre du LMD, l'ensemble des cursus, y compris ceux dits « non professionnalisants », à offrir des possibilités de stage,
 - § En garantissant un accompagnement de qualité des étudiants avant, pendant et après leur stage, par un tutorat adapté, tant par l'établissement que par l'entreprise d'accueil,
 - § En développant pour les enseignants, sur le modèle du secondaire, des stages en entreprises, administrations, associations, collectivités territoriales.
 - Renforcer les actions entreprises en matière d'insertion professionnelle pour les doctorants
 - Mutualiser les expériences universitaires de sensibilisation / formation à la création d'entreprise et d'activité, et plus généralement à l'entrepreneuriat

- Chantier 2 : Accueil et information
Objectifs poursuivis :
 - Spécifier les dispositifs d'accueil et d'orientation en fonction de la diversité des publics
 - Aider tous les jeunes et les parents à connaître et comprendre le système universitaire et à savoir l'utiliser dans une double perspective de formation et d'insertion professionnelle
 - Promouvoir activement l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
 - Lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi
 - Offrir les conditions d'un accueil adapté aux étudiants à besoins spécifiques (sportifs de haut niveau et étudiants handicapés notamment)

- Chantier 3 : Aide à la réussite : autonomie et accompagnement

Objectifs poursuivis :

- intégrer la documentation dans les cursus :
 - § en donnant aux bibliothèques les moyens susceptibles de les rendre attractives et de conférer aux étudiants le goût de leur fréquentation,
 - § en aidant à la mise en place de formations à la recherche documentaire
 - § et en développant l'accès à l'informatique dans les bibliothèques
- démocratiser l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) :
 - § en aidant les établissements et les étudiants dans le développement des usages du Bureau virtuel régional
 - § en aidant les établissements pour qu'ils offrent aux étudiants de formation initiale et continue des services en ligne et des contenus en ligne, tant pour rénover la pédagogie en présentiel que pour développer l'enseignement à distance, y compris pour les étudiants étrangers
 - § en poursuivant le soutien à la mise en place, dans les bâtiments universitaires et des CROUS, d'un réseau de connexion WIFI et d'un réseau filaire libre connexion, en cohérence avec la mise en place et le fonctionnement d'un réseau régional haut débit et des plaques métropolitaines

- Chantier 4 : Socialisation de l'étudiant et vie étudiante

Objectifs poursuivis :

- Prendre en compte la précarisation de la condition des étudiants les plus défavorisés, en favorisant des solutions alternatives aux activités salariées des étudiants, notamment en encourageant des formes de travail rémunéré en lien avec les études : monitorat, tutorat, assistantat en bibliothèque, dans l'utilisation des TICE, etc.
- Développer, en partenariat avec les services de Médecine préventive, les CROUS, les mutuelles, les établissements, des plans d'actions santé en milieu universitaire, appréhendant les problèmes de santé en général, mais aussi les questions de santé mentale, les risques particuliers en matière de MST, tabagie, mal nutrition, etc., ainsi que les relations sport-santé
- Conforter les politiques culturelles des sites universitaires en favorisant l'accès des étudiants à l'offre culturelle des villes, des agglomérations, des établissements et des CROUS, aux pratiques culturelles « amateurs » et aux manifestations et animations en matière de culture scientifique et technique
- Développer les pratiques sportives étudiantes
- Encourager l'engagement étudiant dans les responsabilités universitaires et associatives

- Chantier 5 : Logement

Objectifs poursuivis :

- Mutualiser et généraliser, après évaluation, les solutions innovantes contribuant à faciliter l'accès à un logement pour les étudiants (formule « logement contre service » par exemple)
- Agir sur l'information des divers publics étudiants concernés mais aussi des offreurs potentiels de logements, pour les inciter, par exemple par des campagnes ciblées, à réduire la vacance de logements
- Impliquer les étudiants et leurs associations dans la régulation du système de logement
- Optimiser l'occupation des logements, en prenant en compte les nouveaux rythmes d'étude (semestrialisation) et les mobilités étudiantes
- Eriger le logement des étudiants et enseignants chercheurs étrangers en priorité

Dans le cadre de ces objectifs, la Région lancera, en partenariat avec le CNOUS, les CROUS et les collectivités territoriales, l'élaboration d'un plan pour le logement étudiant.

AXE 2 : STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 6 chantiers suivants :

- Chantier 6 : Carte des formations professionnelles jusqu'à bac + 3
Objectifs poursuivis :
 - Favoriser l'harmonisation, en partenariat avec l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur, la carte des formations en rapprochant les universités, en particulier leurs Instituts Universitaires de Technologies, les Sections de Techniciens Supérieurs, les lycées, les écoles et les organismes consulaires, notamment pour l'organisation du post-baccalauréat et la mise en place de licences professionnelles

- Chantier 7 : Soutien aux Masters, spécialisations et études doctorales en lien avec les pôles de compétitivité ou de compétences et les clusters de recherche
Objectifs poursuivis : garantir une cohérence entre l'enseignement supérieur et les spécificités économiques territoriales :
 - En participant à la consolidation des clusters de recherche, grappes ou pôles de compétitivité ou de compétences régionaux
 - § Par la spécialisation, dans une logique d'excellence, de l'offre de formation initiale et continue, en lien avec la recherche sur les filières économiques régionales différenciées
 - § Par l'émergence de nouvelles filières de formation ou de recherche sur des thématiques permettant de combler les manques ou lacunes des pôles de compétences régionaux
 - En encourageant les rapprochements d'établissements sur des compétences transversales, comme le pôle d'enseignement de la construction des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau
 - En soutenant le développement d'écoles doctorales inter établissements

- Chantier 8 : Lisibilité de l'offre de formation
Objectifs poursuivis :
 - Développer le système d'observation et de statistiques des différents cursus
 - § Tant à l'entrée et dans le déroulement des études que pour l'insertion professionnelle,
 - § En partenariat notamment avec l'OREFRA et l'ONISEP et en redéfinissant les missions de l'OURIP en lien avec les observatoires propres des établissements.
 - Renforcer les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et milieux professionnels :
 - § En assurant la lisibilité des compétences acquises dans les diplômes, en les faisant connaître et reconnaître,
 - § En impliquant les enseignants et acteurs du monde économique et social dans la réflexion commune sur les référentiels de métiers, le cas échéant avec l'appui d'un observatoire,
 - § En créant des situations de rencontres entre des enseignants et les milieux économiques, pour faire connaître les métiers et emplois à la sortie de l'enseignement supérieur,
 - Assurer la lisibilité et l'attractivité internationale de l'offre de formation rhônalpine
 - § Par une valorisation de l'offre de formation régionale
 - § Par une valorisation de l'offre de formation des sites

- Chantier 9 : Soutien aux politiques pédagogiques

Objectifs poursuivis :

- Soutenir les démarches de professionnalisation des cursus, y compris pour les formations généralistes
- Développer des modules d'enseignement spécifiques, le cas échéant transversaux à plusieurs établissements, notamment sur des objectifs prioritaires pour la région : formations dans le domaine du développement durable, formation des responsables associatifs, etc.
- Accompagner les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices ou expérimentales, y compris sur les plans de l'équipement, du soutien aux équipes pédagogiques et de la formation des formateurs

- Chantier 10 : Validation des Acquis de l'Expérience

Objectifs poursuivis :

- Poursuivre, de façon concertée, le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur
- Contribuer à la professionnalisation des jurys de VAE :
 - § Aider les enseignants à diplômer par rapport à un référentiel métier et à passer d'une évaluation des savoirs à une évaluation de la manière dont ces savoirs s'expriment en situation professionnelle,
 - § Accompagner les équipes de formation et les jurys de certification dans leur constitution et leur professionnalisme,
 - § Doter les jurys de VAE d'outils et de procédures homogènes qui garantissent la qualité et la cohérence interne des diplômes,
 - § Les aider à aller vers une harmonisation des tarifs.

- Chantier 11 : Apprentissage dans l'enseignement supérieur

La Région poursuivra son soutien au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, dans le cadre des orientations définies par le Plan régional pour l'emploi, notamment :

- En définissant des objectifs de développement maîtrisés sur la base des orientations suivantes :
 - § C'est une autre voie de formation, à la fois équivalente et complémentaire aux autres
 - § l'apprentissage peut également être promu en tant que voie particulièrement adaptée pour des jeunes en difficulté dans la voie classique
 - § des passerelles entre toutes les voies de formation doivent être prévues tout au long des cursus
- En aidant la mobilité internationale des apprentis
- En soutenant les actions des établissements durant la phase initiale de préfiguration d'un projet de formation par apprentissage
- En encourageant les actions entreprises en matière de tutorat pédagogique

AXE 3 : CONTRIBUER A L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN RHONE-ALPES :

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 3 chantiers suivants :

- Chantier 12 : Mise en synergie des politiques relations internationales des différents acteurs
Objectif poursuivi :
Développer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur rhônalpins en région, en France et dans le monde en :
 - Proposant une offre de formation rhônalpine lisible.
 - Harmonisant les politiques en matière de pays / régions cibles et de thématiques prioritaires afin d'atteindre une masse critique suffisante
 - Favorisant les actions de promotion de l'offre de formation conduites en inter établissements par les sites universitaires ou, de façon coordonnée, par la Région.

- Chantier 13 : Internationalisation des formations et construction d'une offre de Masters européens
Objectifs poursuivis :
 - Bénéficier en Rhône-Alpes d'une offre de Masters européens, à laquelle s'intègrent de façon privilégiée les Universités des Régions européennes partenaires de la Région Rhône-Alpes afin de faire de Rhône-Alpes une région attractive pour les meilleurs étudiants étrangers
 - Délocaliser les meilleures formations des établissements rhônalpins à l'étranger, notamment dans les régions francophones partenaires de la Région Rhône-Alpes, pour les aider à se développer durablement.
 - Renforcer les coopérations internationales en matière d'ingénierie éducative et pédagogique

Chantier 14 : Politique de mobilité internationale des étudiants, doctorants, enseignants et personnels administratifs

Objectif poursuivi :

La Région poursuivra son aide à la mobilité des individus (étudiants, doctorants, enseignants, personnels administratifs), notamment en :

- Contractualisant, avec les établissements d'enseignement supérieur des quotas de bourses de mobilité étudiante,
- Préparant les étudiants à leur séjour à l'étranger et en les suivant à leur retour.
- Favorisant la mise en œuvre de politiques de langue pour les non linguistes qui soient cohérentes avec les priorités communes à l'international
- Promouvant un accueil qualitatif des étudiants, doctorants et enseignants/ chercheurs étrangers sur chaque site universitaire
- Attirant en Rhône-Alpes les meilleurs étudiants étrangers de niveau Master et Doctorat.
- Développant la mobilité des personnels enseignants et administratifs

AXE 4 : PROMOUVOIR ET CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE :

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 2 chantiers suivants :

- Chantier 15 : synergie et subsidiarité des réseaux et des politiques de site
Objectifs poursuivis :
 - Soutenir la structuration des réseaux universitaires dans leurs missions d'échange, de mutualisation des pratiques, de transfert d'innovation, d'élaboration et de gestion de projet :
 - § A l'échelle régionale
 - § A l'échelle des sites

- Chantier 16 : Aménagement du territoire et lutte contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur
Objectifs poursuivis : conforter les antennes universitaires, sans pour autant encourager la création d'universités de plein exercice :
 - Adapter la nature et le niveau des enseignements en fonction de la composition du tissu économique, tout en garantissant des formations de qualité sur tout le territoire régionale dès le niveau post-baccalauréat
 - Garantir sur ces sites les conditions d'une vie étudiante de qualité
 - Résoudre le problème de certains territoires de Rhône-Alpes ayant un taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne régionale

Annexe au Schéma Régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : volet « Recherche »

AXE 1 : SOUTIEN A LA RECHERCHE ACADEMIQUE DANS LES DISCIPLINES PRIORITAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE RHONE-ALPES.

Les clusters de recherche retenus par la Région, en conformité avec ses orientations et en concertation avec les Etablissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche de Rhône-Alpes, sont les suivants :

- 1 – Microélectronique, nanosciences et nanotechnologies
- 2 – Informatique, signal, logiciels embarqués

- 3 – Maîtrise de la durée de vie des matériaux et des structures
- 4 – Gestion et organisation des systèmes de production et de l'innovation
- 5 – Chimie durable (procédés et environnement) et chimie pour la santé (molécules bio-actives)

- 6 – Environnement (déchets, eau et milieux aquatiques, biodiversité, risques naturels et industriels, santé et environnement)
- 7 – Energies renouvelables, efficacité énergétique (incluant les aspects techniques, économiques et sociaux) (solaire, biomasse, hydrogène, gestion des réseaux et implications sociétales)
- 8 – Transports, territoires et société (aménagement du territoire, sécurité et transports, véhicules)

- 9 – Qualité des plantes, agricultures, acteurs et territoires
- 10 – Infectiologie, immunologie, cancérologie
- 11 – Handicap, vieillissement, neurosciences

- 12 – Dynamiques sociales et territoriales (exclusions et intégration ; espaces et modes de vie : rural, périurbain, villes)
- 13 – Cultures, patrimoine et création
- 14 – Enjeux et représentations de la science, de la technologie et de leurs usages

SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche traduit la volonté de la nouvelle majorité régionale de réformer en profondeur les modalités du soutien de la Région à ces deux secteurs et de mettre en place une nouvelle politique pour contribuer encore plus au développement de Rhône-Alpes.

En ce sens, trois objectifs fondamentaux ont guidé la démarche d'élaboration du Schéma :

1. L'enseignement supérieur et la recherche doivent avoir les moyens de contribuer pleinement au développement de Rhône-Alpes, pour promouvoir son développement économique durable, son développement social et sanitaire, afin qu'ils participent au rayonnement international de notre région.
La Région n'a pas vocation à développer une politique scientifique et universitaire en tant que telle. Cela fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, dans le respect de l'autonomie des établissements. Ce point est important. Nous pensons en effet que le rôle de l'Etat doit rester central : Etat stratège pour définir les grandes orientations que la Nation se donne, Etat garant de l'équité entre tous les territoires du pays, Etat qui fait prévaloir au sein de l'Europe la priorité à accorder à l'enseignement supérieur et à la recherche. De plus, l'Etat doit assurer à l'enseignement supérieur et à la recherche publique les moyens humains et matériels nécessaires à leur développement.
Dans ce contexte, l'intervention des Régions peut s'inscrire de façon complémentaire à celle de l'Etat. Par un effet de proximité, elles sont à même d'exprimer les besoins de leurs territoires, d'établir une coopération avec les établissements universitaires et les organismes de recherche en région et d'apporter un plus pour leurs concitoyens. En aucun cas, elles ne pourraient intervenir en substitution d'un Etat qui se désengagerait.
C'est dans ce contexte que l'exécutif régional propose une contractualisation pluriannuelle aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche en région.
2. Par ailleurs, il est aujourd'hui nécessaire de définir une forme de partenariat plus approfondi entre la Région d'une part et les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche d'autre part.
A un système où la Région répondait principalement à une sollicitation des partenaires universitaires et scientifiques, dans le cadre d'appels à projets, nous voulons substituer une démarche de partenariat, sous forme de contrats pluriannuels, à partir des besoins exprimés par les acteurs et citoyens de Rhône-Alpes.
C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour définir des projets partagés entre, d'une part, les établissements et organismes de recherche, et, d'autre part, la Région. Il sera le socle de la contractualisation future, dans la mesure où il définit de grands objectifs à court et moyen termes et où il sera décliné sous forme de propositions concrètes.
3. Enfin, Rhône-Alpes doit s'affirmer comme une Région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun. Dans notre pays, il est plus que jamais nécessaire de déterminer la place des Régions dans les politiques nationales et européennes. La Région peut être le lieu d'une mise en cohérence de demandes multiples : celles de la société, des partenaires universitaires et scientifiques, et des collectivités territoriales. Ce rôle de coordination est revendiqué par la Région Rhône-Alpes.

La méthode d'élaboration du Schéma a été à la hauteur de ces trois enjeux. Elle a permis de recueillir les attentes et besoins des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes, mais aussi des forces vives de notre région.

Entre juin et novembre 2004, plus de 550 personnes ont pu s'exprimer dans le cadre des 8 groupes de travail qui ont été mis en place, tandis qu'un forum sur Internet a permis de recueillir les avis et réactions des citoyens. Un rapport d'étape a été débattu lors d'un séminaire, qui a rassemblé, le 22 novembre 2004, plus de 400 personnes. L'ensemble de ces contributions a été repris dans un rapport de synthèse, largement diffusé.

A partir de ce rapport, une série de consultations ont été entreprises en janvier et février 2005, associant les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et les représentants des personnels pour finaliser l'écriture des objectifs stratégiques du Schéma et affiner les modalités de la contractualisation.

La démarche a donc été celle d'une construction conjointe avec les partenaires scientifiques et universitaires et s'est voulue exemplaire en termes de démocratie participative.

Le texte qui vous est soumis aujourd'hui est le fruit de ces travaux. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Région :

- Pour une Région active : mobiliser les énergies autour de l'emploi et la formation,
- Pour une Région innovante : créer les conditions pour valoriser tous les potentiels,
- Pour une Région trait d'union : se rapprocher de chaque habitant, rapprocher tous les territoires,
- Pour une Région ouverte : rayonner au cœur de l'Europe et être attractive et solidaire dans le reste du Monde.

L'ensemble de ces travaux, et les propositions qui vous sont faites, témoignent que la Région s'affirme aujourd'hui comme un interlocuteur pertinent en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Elle constitue un niveau adéquat pour l'expression des besoins des citoyens, mais aussi pour assurer une relation efficace entre le système universitaire et scientifique et les forces vives de Rhône-Alpes.

En ce sens, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est la rencontre entre, d'une part, la stratégie de la Région pour son territoire, et, d'autre part, celle des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, avec l'ensemble de la communauté scientifique et universitaire rhônalpine.

I - SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : VOLET « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

La région Rhône-Alpes compte en 2003-2004 230 700 étudiants inscrits dans des cycles post-baccalauréat. Elle rassemble ainsi sur son territoire 10,4 % de la totalité de l'effectif national d'étudiants. En outre, la population étudiante rhônalpine croît régulièrement depuis quelques années, de l'ordre de 2 % par an, alors que le vieillissement général de la population conduit déjà à un ralentissement ou une baisse du nombre d'étudiants dans la plupart des établissements français. Par ailleurs, les projections de l'INSEE révèlent que, dans les trente années à venir, la population de Rhône-Alpes va continuer à croître et que le vieillissement général de la population sera moins prononcé en Rhône-Alpes, en Ile-de-France et sur le littoral méditerranéen que dans le reste de la France.

La Région Rhône-Alpes accueille enfin dans ses universités 10,7 % d'étudiants étrangers, ce qui est conforme à la moyenne nationale (10 %), mais reste en deçà de ce que devrait être sa position sur le plan international. Rappelons qu'en France le financement public par étudiant est beaucoup plus faible que dans les autres pays de l'OCDE.

Le potentiel rhônalpin ne se limite pas à sa position de 2^{ème} région française par les effectifs ; il réside également dans :

- L'existence et le fonctionnement de réseaux partenaires et institutionnalisés, à l'échelon régional et à celui des sites : Conférence Universitaire Rhône-Alpes, Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes, pôles universitaires de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et de Savoie et Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche.
- Le nombre et la diversité des établissements d'enseignement supérieur rhônalpins : Universités et Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, Ecoles Normales Supérieures, Grandes Ecoles d'Ingénieurs, Ecoles Supérieures de Commerce, Ecoles d'Architecture, ou Ecoles à enseignement spécialisé. Ce sont au total une quarantaine d'établissements de haut niveau qui contribuent au potentiel rhônalpin.
- La diversité territoriale, autour des sites de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Chambéry, Annecy, Valence, Roanne, Bourg en Bresse, l'Isle d'Abeau : chacun de ces sites contribue à mailler le territoire rhônalpin de façon fine et pertinente au regard du tissu économique. Il convient cependant de prendre en compte la situation de territoires non couverts par ce maillage (par exemple le bassin d'Annemasse).

Des groupes de travail, consultations, réunions avec les instances universitaires et les collectivités a émergé l'idée que la spécificité de l'intervention régionale pouvait être ciblée dans les domaines où l'Etat intervient peu. Par exemple, promouvoir l'égalité des chances, la mobilité étudiante, un aménagement équilibré des territoires associant des pôles forts à l'international et réservant une attention particulière aux différents territoires.

Un consensus s'est aussi dégagé sur la nécessité pour la Région de contribuer à la fois à la structuration de quatre pôles universitaires forts (pôles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et de Savoie) mais aussi à la mise en réseau de ces sites et des antennes délocalisées dans les villes moyennes.

Sur ces fondements, la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur, telle qu'elle a été définie en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, sera orientée autour de 4 axes stratégiques, avec l'objectif majeur de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur :

1. Accompagner des publics diversifiés ;
2. Structurer et renforcer l'offre de formation ;
3. Contribuer à l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes ;
4. Promouvoir et contribuer à l'aménagement durable du territoire.

Pour chacun de ces quatre axes, dont les enjeux sont précisés ci-dessous, des « chantiers » ont été identifiés. Ce sont au total 16 chantiers qui mobiliseront la communauté universitaire rhônalpine, pour atteindre les objectifs définis en annexe.

Ces « chantiers » n'ont pas vocation à être une structure d'élaboration de projets mais plutôt une grille d'analyse des priorités régionales en matière d'enseignement supérieur. Selon les cas, le chantier sera le lieu d'actions relevant des établissements, ou d'une action inter établissements (de site ou régionale) ou d'une intervention de la Région elle-même (en matière d'apprentissage par exemple, ou encore pour piloter les réflexions relatives au logement étudiant).

Cette stratégie sera mise en œuvre dès 2005 dans le cadre de la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle sera également le socle de la négociation régionale d'un futur Contrat de Plan Etat-Région, s'il existe.

Le soutien de la Région à l'enseignement supérieur se fera ainsi dans le cadre :

- de sa politique contractuelle avec les établissements d'enseignement supérieur, dont les modalités sont précisées au point V ;
- du soutien ponctuel à des projets « libres », en dehors de la contractualisation, pour permettre la réalisation d'innovations ou d'expérimentations.
- des Contrats de Plan Etat-Région s'agissant de l'immobilier universitaire (locaux pédagogiques, lieux de vie étudiante, bibliothèques ...)
- de sa politique en matière d'apprentissage.

AXE 1 : ACCOMPAGNER DES PUBLICS DIVERSIFIES

Avec 10,4 % de la totalité de l'effectif national d'étudiants, la région Rhône-Alpes s'inscrit parfaitement dans le mouvement général qui, en moins de 20 ans, s'est caractérisé par le passage d'une France de un million à deux millions d'étudiants. En apparence, cette évolution est positive, qui voit entrer à l'université des étudiants issus de classes sociales et de territoires géographiques demeurés longtemps à l'écart de l'enseignement supérieur. Mais elle ne saurait occulter le fait que les étudiants des milieux sociaux les plus modestes se dirigent essentiellement vers les filières peu sélectives, qui connaissent des taux d'échec parfois élevés.

En outre, cette massification introduit de fait une diversité des publics accueillis, qui appelle une différenciation de traitement. Etudiants étrangers, demandeurs de validation des acquis de l'expérience, publics de la promotion sociale, étudiants des sites délocalisés, chacun est en droit d'attendre un accueil, une formation et un accompagnement spécifiques à sa situation.

Le contexte actuel est également marqué par la mise en place de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur : depuis la rentrée universitaire 2004-2005, tous les établissements rhônalpins ont mis en œuvre de nouveaux cursus, structurés autour des trois grades que constituent la Licence, le Master et le Doctorat.

Si l'on ne peut que se réjouir de cette réforme, qui permet aux établissements de s'inscrire de façon visible dans une dimension européenne et internationale, rappelons qu'aujourd'hui, seuls 59 % des étudiants inscrits obtiennent le niveau licence, qui est pourtant le niveau de base de ce schéma dit « LMD ». La lutte contre le « décrochage universitaire » doit donc rester une priorité.

Cette réforme présente également l'intérêt pour les étudiants de leur permettre d'être acteurs de leur parcours de formation qu'ils doivent construire, semestre après semestre, en capitalisant des crédits auprès d'organismes de formation, mais aussi dans le cadre de stages professionnels ou de séjours à l'étranger.

La rupture est donc franche avec le système précédent, confortablement déterministe et linéaire, via l'inscription dans une filière donnée, mais peu responsabilisant car offrant moins de possibilité de choix pour l'étudiant.

En revanche, les établissements de formation sont mis en situation de devoir accompagner les étudiants dans la construction de ces parcours, qui ne sauraient être conçus « à la carte », mais au contraire être porteurs de sens : le parcours de formation doit traduire les aspirations de l'étudiant, être

porteur d'un projet personnel, et, le cas échéant, évoluer avec ce projet, et conduire à l'insertion professionnelle.

A cette responsabilité des établissements, qui soulève la question des moyens qu'ils peuvent y consacrer, s'ajoute une difficulté pour l'étudiant, qui est supposé détenir une nouvelle compétence sociale : la connaissance et la compréhension du système universitaire. Un autre enjeu est donc, dans un contexte où tous ne seront pas égaux face à cette responsabilité nouvelle, que les établissements, là encore interpellés, soient en mesure de proposer une offre de formation suffisamment lisible.

Par ailleurs, la réussite des étudiants, quel que soit leur profil, ne dépend pas que des seules conditions d'enseignement ; ce sont les conditions de la vie étudiante au sens large qui sont primordiales : logement, restauration, transports, culture, sports, santé, etc. Cela constitue également un enjeu pour l'accueil d'étudiants, enseignants et chercheurs étrangers. Le Schéma s'inscrit donc en complémentarité avec les actions relevant d'autres politiques régionales (en matière de sport, de transports, de culture, de montagne, etc.).

Il est donc essentiel que les programmes arrêtés, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en matière de locaux d'enseignement, de logement et de vie étudiante, de restauration et de documentation, puissent être réalisés et que l'Etat respecte ses engagements.

La question du logement revêt une acuité particulière. L'enjeu est triple :

- Enjeu social : éviter que le logement, ou son absence, ne renforce les inégalités dans l'accès aux études supérieures,
- Enjeu universitaire : le logement est au cœur des problématiques de mobilité et de parcours individualisés que favorise le LMD (semestrialisation notamment),
- Enjeu politique et économique : le logement apparaît comme une condition de l'attractivité des établissements, mais aussi des villes et de la région.

La complexité de la question du logement des étudiants, qui doit également prendre en compte l'accueil des enseignants et chercheurs étrangers, ne saurait appeler une réponse unique, qui ne passerait que par des programmes de construction. Des initiatives existent aujourd'hui, qui contribuent à améliorer la situation (campagnes d'information auprès des bailleurs privés, développement des offres « logement contre service », etc.). Ces initiatives doivent être développées et encadrées.

Par ailleurs, il appartient aux communes ou agglomérations de se situer par rapport à la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales, qui prévoit qu'elles peuvent demander à bénéficier de la compétence en matière de locaux destinés au logement des étudiants. C'est ce qu'envisage aujourd'hui Grenoble Alpes Métropole.

La Région peut cependant, et doit avoir un rôle à jouer.

Conformément aux engagements pris, la Région lancera, dès 2005, un plan concernant le logement des étudiants, associant les différents partenaires, collectivités territoriales, CROUS, établissements d'enseignement supérieur, organismes d'HLM, étudiants, etc.

L'enjeu est ainsi pour les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place les conditions d'un accueil et d'un accompagnement de qualité et d'une vie étudiante dynamique, pour des publics largement diversifiés, qui doivent être en situation de construire leur propre parcours de formation en fonction de leur objectif personnel. Tel est donc le premier axe du volet « enseignement supérieur » du Schéma.

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 5 chantiers suivants, dont les objectifs sont précisés en annexe :

- Chantier 1 : Orientation et insertion professionnelle
- Chantier 2 : Accueil et information
- Chantier 3 : Aide à la réussite : autonomie et accompagnement
- Chantier 4 : Socialisation de l'étudiant et vie étudiante
- Chantier 5 : Logement

AXE 2 : STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confirmé et renforcé les compétences de la Région dans le domaine de la formation, notamment à travers le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF), dont le champ est élargi.

Le PRDF définit une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et favorise un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation. Pour sa partie consacrée aux jeunes, le PRDF couvre l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi. Pour sa partie consacrée aux adultes, il couvre l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi. Le PRDF définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience. Le PRDF vaut schéma prévisionnel d'apprentissage, schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires.

En outre, la Région a désormais compétence pour définir et mettre en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Cette compétence couvre l'agrément et le financement des établissements de formation ainsi que les aides aux étudiants.

S'agissant des formations sanitaires, la Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles, ainsi que de la répartition, entre les écoles, des *numerus clausus* déterminés par l'Etat.

La Région a donc non seulement la légitimité, mais aussi l'obligation d'intervenir en matière d'offre de formation, dans le respect des compétences de l'Etat, de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et dans le souci de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

Il conviendra dans ce cadre d'articuler les différentes voies de formation dans une perspective de formation tout au long de la vie, notamment au regard de la fluidité nécessaire entre les différents modes de formation et du développement de la formation continue : la logique doit être celle de la complémentarité des différentes voies de formation, ainsi que l'accessibilité et la proximité des ressources formatives.

Par ailleurs, les dernières années ont vu se développer considérablement les « formations professionnalisantes » au sein des Universités, phénomène que le schéma LMD contribue à renforcer, via les licences professionnelles et les masters professionnels. En Rhône-Alpes, le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a participé fortement de cette évolution.

Celle-ci traduit un renforcement de l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur vers le monde économique et social, invité à contribuer à cette évolution, par l'expression de ses besoins et la participation aux formations elles-mêmes.

Si cette évolution ne peut qu'être saluée, il convient d'éviter un double écueil : en premier lieu, celui d'une logique strictement « adéquationniste » entre formation et emploi ; en second lieu, celui d'une stigmatisation de l'opposition entre formations généralistes et formations professionnalisantes.

En cela, l'objectif est plutôt de propager dans toutes les formations, et pas seulement dans celles orientées vers tel ou tel métier, une culture de l'insertion professionnelle, préparant tous les étudiants et étudiantes à l'accès à la vie active. Cela renvoie aux compétences, non seulement professionnelles, mais aussi sociales et comportementales permettant l'accès à un premier emploi, ainsi qu'aux évolutions professionnelles ou au retour à la formation. L'apprentissage des techniques de recherche d'emploi trouve ici toute sa place.

Dans ce cadre, la Région sera attentive à poursuivre le développement des formations professionnelles, notamment par la voie de l'apprentissage, dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, mais aussi celui des stages professionnels, y compris, voire surtout, pour les formations généralistes, et celui de la validation des acquis de l'expérience.

S'agissant de l'apprentissage, la Région soutiendra, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat, l'évolution du dispositif FORMA-SUP, afin de conforter son rôle, à travers sa structuration juridique et l'intégration dans ses membres des organisations représentatives des salariés.

En outre, la Région soutiendra la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur qui, avec l'Etat, en restent les maîtres d'ouvrage, de formations sur des thématiques faisant l'objet de priorités régionales : Masters et études doctorales en lien avec les pôles de compétitivité, les clusters de recherche et les pôles de compétences (clusters régionaux en économie, systèmes de production localisés...), ou encore modules de formations spécifiques, notamment en partenariat entre plusieurs établissements, par exemple en matière de formation des responsables associatifs, sur les questions environnementales et de développement durable, ou encore sur les questions de l'égalité hommes / femmes et les luttes contre les discriminations.

Rappelons enfin que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité pour les Régions, à titre expérimental, d'élaborer un Schéma régional de développement économique. Dès novembre 2004, l'assemblée régionale a annoncé son intention d'engager des travaux en ce sens ; le présent Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche viendra en appui du schéma de développement économique.

Structurer et renforcer l'offre de formation rhônalpine, assurer sa visibilité nationale et internationale, tout en tenant compte des spécificités régionales et de besoins économiques : tel sera le second axe du volet « enseignement supérieur » du Schéma.

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 6 chantiers suivants, dont les objectifs sont précisés en annexe :

- Chantier 6 : Carte des formations professionnelles jusqu'à bac + 3
- Chantier 7 : Soutien aux Masters, spécialisations et études doctorales en lien avec les pôles de compétitivité ou de compétences et les clusters de recherche
- Chantier 8 : Lisibilité de l'offre de formation

- Chantier 9 : Soutien aux politiques pédagogiques
- Chantier 10 : Validation des Acquis de l'Expérience
- Chantier 11 : Apprentissage dans l'enseignement supérieur

Le soutien régional aux formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur sera mis en œuvre en dehors du cadre de la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur, au titre de la politique de la Région en matière d'apprentissage et de soutien aux Centres de Formation d'Apprentis.

AXE 3 : CONTRIBUER A L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN RHONE-ALPES

La mondialisation et la construction européenne ont conjointement entraîné les pays dans une course à l'attractivité qui se traduit par des stratégies gouvernementales, mais aussi, à l'échelle locale et régionale, par l'implication des réseaux d'acteurs : collectivités territoriales, entreprises, Universités et organismes de recherche.

La compétitivité des grands pays reposant sur l'innovation et l'économie de la connaissance, le développement international, l'ouverture et la mobilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, deviennent un enjeu clé de l'attractivité et du développement des régions.

Une grande Région comme Rhône-Alpes doit également avoir une ambition de solidarité avec les pays du Sud, conduisant à terme à une autonomie de développement de ces pays.

S'agissant du soutien à la mobilité internationale des étudiants ainsi qu'à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur, la Région Rhône-Alpes est très en avance par rapport aux autres Régions françaises. En effet, en 2004, ce sont plus de 7 500 aides à la mobilité internationale des étudiants qui ont été attribuées pour un montant total de près de 18 Millions d'€, et dans le même temps près de 3 Millions d'€ étaient attribués aux établissements d'enseignement supérieur rhônalpins pour leur développement international. Rappelons notre objectif d'atteindre le nombre de 20 000 aides à la mobilité internationale en 2010, soit un triplement sur la durée de la mandature.

Dans ce domaine des relations internationales longtemps, et encore largement, réservé à la compétence de l'Etat, l'intervention des collectivités territoriales et des universités demeure un phénomène nouveau. Il est important d'en comprendre les logiques et d'organiser, entre elles, des synergies nécessaires. Ainsi, le défi que doit actuellement relever la Région Rhône-Alpes avec ses partenaires est de s'inscrire dans la durée, ce qui est la nature même de la démarche du schéma, mais surtout de mettre en synergie les actions des différents acteurs : établissements d'enseignement supérieur, collectivités territoriales, société civile, ONG, ...

Ainsi, entre coopération et compétitivité, un des principaux enjeux de l'enseignement supérieur rhônalpin est l'attractivité, non seulement en France mais aussi dans le monde, tout comme l'est le souhait de Rhône-Alpes d'exprimer sa solidarité avec les pays du sud dans le cadre de ses coopérations décentralisées notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Afin de répondre valablement à ces enjeux, il est fondamental que les établissements d'enseignement supérieur élaborent et mettent en œuvre de véritables stratégies à l'international, en particulier en

termes de pays, voire de régions cibles. Cette stratégie qui impose aux établissements de faire des choix, leur permettra de s'inscrire dans la durée, la cohérence et l'efficacité.

Une attention particulière devra être portée à la définition de la stratégie de l'ensemble des partenaires.

Concernant les priorités de la Région Rhône-Alpes à l'international, elles se situent à différents niveaux :

- En Europe tout d'abord, où les relations avec les 4 Moteurs pour l'Europe (Catalogne, Baden Württemberg, et Lombardie) ainsi qu'avec l'Ecosse, les Régions transfrontalières (Piémont et Suisse francophone) et des Régions des « nouveaux pays européens » constituent une priorité.
- Par ailleurs, en Chine (Shanghai), en Inde (Karnataka) et au Brésil, dans trois grands pays émergents à fort taux de développement, il est fondamental que la Région Rhône-Alpes et les établissements d'enseignement supérieur soient présents et lisibles.
- La Région Rhône-Alpes affirmant sa vocation de solidarité avec de grandes Régions francophones, développe des coopérations avec des régions du sud de la Méditerranée (Monastir, Rabat, Afrique de l'ouest ...) et du sud-est asiatique (Vietnam, Laos ...),
- Enfin, il est également important que Rhône-Alpes sache être présente en Amérique du Nord et au Japon afin de se confronter à leur système universitaire et scientifique.

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 3 chantiers suivants, dont les objectifs sont précisés en annexe :

- Chantier 12 : Mise en synergie des politiques en matière de relations internationales des différents acteurs
- Chantier 13 : Internationalisation des formations et aide à la construction d'une offre de Masters européens
- Chantier 14 : Politique de mobilité internationale des étudiants, doctorants, enseignants et personnels administratifs

Par ailleurs, le volet « enseignement supérieur » du dispositif Mobilité Internationale Rhône-Alpes (MIRA) a vocation à être contractualisé à partir de 2007.

AXE 4 : PROMOUVOIR ET CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

En matière universitaire et scientifique, notre région est caractérisée par un maillage différencié de son territoire autour de villes ayant actuellement le statut de pôles européens (Lyon et Grenoble), de villes sièges d'une université de plein exercice (Saint-Étienne et Chambéry / Annecy), et de villes moyennes accueillant des activités diversifiées de formation, parfois de recherche : Valence, Roanne, Bourg en Bresse, l'Isle d'Abeau.

L'impact de ce maillage fin à l'échelle d'une région est renforcé par l'existence de réseaux de partenariat actif entre les établissements d'enseignement supérieur :

- Au niveau régional : la Conférence Universitaire Rhône-Alpes (CURA) et l'Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes (AGERA),
- Au niveau des sites : les pôles de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, l'Agence Universitaire Drôme Ardèche, ainsi que l'Université de Savoie, pour ses deux sites.

Cette pratique du travail en commun a été utilisée fortement dans le cadre des travaux préparatoires au Schéma. Il convient aujourd'hui de s'appuyer sur ces réseaux et groupements et de les renforcer dans leurs missions, dans une logique de subsidiarité.

La Région et ses partenaires universitaires affirment donc l'existence de 4 pôles principaux d'enseignement supérieur et de recherche, dont il convient de développer la visibilité internationale :

Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Chambéry / Annecy. Ces pôles principaux sont complétés par des antennes universitaires, dépendants des Universités relevant des 4 pôles principaux et n'ayant pas vocation à accueillir une Université de plein exercice : Roanne, Valence, Bourg en Bresse, l'Isle d'Abeau et Vienne.

L'objectif est donc double : renforcer la lisibilité et la reconnaissance internationales de ces quatre pôles, tout en confortant les antennes existantes.

Une attention particulière doit en effet être accordée à ces antennes universitaires, qui contribuent directement à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il est ainsi révélateur de noter que la proportion d'étudiants boursiers y est généralement plus élevée que sur les pôles principaux.

Cet intérêt rejoint celui des collectivités territoriales, qui, depuis les schémas U 2000 et U3M, soutiennent très fortement les investissements universitaires sur leur territoire. Ce choix s'avère aujourd'hui fondé, si l'on se réfère aux études soulignant d'une part l'impact des établissements d'enseignement supérieur sur l'économie locale, et d'autre part le rôle des universités comme agents de développement économique. Il reste quelques sites, tels celui d'Annemasse, où une réflexion et une politique d'ensemble doivent être définies et mises en œuvre.

L'enjeu aujourd'hui est de ne pas se limiter à un soutien aux actions des réseaux, mais d'engager un réel partenariat Région / établissements d'enseignement supérieur / collectivités territoriales. Il est ainsi proposé de mettre en place une structure de concertation régionale en matière d'enseignement supérieur, permettant, à échéances régulières, un échange constructif entre la Région, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales. La Région pourrait être l'animatrice de cette communauté d'intérêt.

Le quatrième axe du volet « enseignement supérieur » du Schéma portera ainsi sur la contribution de l'enseignement supérieur à l'aménagement durable du territoire rhônalpin.

La mise en œuvre de cet axe se fera dans le cadre des 2 chantiers suivants, dont les objectifs sont précisés en annexe :

- Chantier 15 : Synergie et subsidiarité des réseaux et des politiques de site
- Chantier 16 : Aménagement du territoire et lutte contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur

II - SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : VOLET « RECHERCHE »

Avec plus de 10 % de l'effectif français des enseignants - chercheurs et chercheurs, la région Rhône-Alpes se place au second rang national en matière de recherche publique. Rapporté à sa population, le potentiel de recherche publique régional classe également Rhône-Alpes parmi les régions françaises de tête, avec Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon et l'Alsace.

Dans le champ de la recherche privée, Rhône-Alpes est aussi la deuxième région française en matière d'effectifs, de dépenses et de brevets.

La cartographie des compétences régionales (Ministère de l'industrie – Observatoire des Sciences et Techniques) montre par ailleurs que Rhône-Alpes peut se prévaloir d'une position compétitive dans 22

champs scientifiques sur les 24 habituellement retenus, et sur 28 compétences technologiques sur 30, ce qui situe notre région parmi les régions "leader" en Europe.

Ce potentiel multidisciplinaire est conforté par la présence en Rhône-Alpes de grands instruments scientifiques de rang international, qui participent de l'excellence et du rayonnement de notre région en matière de recherche.

Si cet état des lieux incite à la satisfaction, il ne doit pourtant pas méconnaître une certaine réalité de la recherche en Rhône-Alpes, qui présente aujourd'hui les caractéristiques suivantes :

- o des réussites internationales sur de grands domaines technologiques, mais une relative sous-dotation dans des secteurs émergents particulièrement stratégiques comme les sciences de la santé, les biotechnologies, les nano-sciences et les nanotechnologies, les énergies renouvelables et les sciences de l'information ;
- o une difficulté à maintenir le lien entre la recherche fondamentale, facteur d'acquisition de connaissances, et les recherches plus finalisées, facteurs de développement ;
- o une insuffisance des moyens et ressources disponibles dans les laboratoires correspondant parfois à un véritable étranglement de la recherche fondamentale.

Ainsi la situation de la recherche en Rhône-Alpes n'est pas différente de celle du reste de la France. Après le mouvement des chercheurs du printemps dernier, les Etats Généraux de la Recherche ont bien analysé les carences du dispositif de recherche français. Des solutions ont été proposées pour créer une nouvelle dynamique.

La future loi d'orientation proposée par le Gouvernement devra faire preuve d'audace pour réformer le système en tenant compte de l'attente des chercheurs et des différentes institutions concernées. Elle devra aussi accorder à la recherche publique les moyens humains et matériels nécessaires à son épanouissement. L'Etat doit soutenir la recherche fondamentale sans laquelle un pays ne peut se développer sur le long terme.

De même la construction de l'Espace Européen de la Recherche est un enjeu majeur face aux grands ensembles que sont l'Amérique du Nord et les pays d'Asie. Il est indispensable que le budget communautaire accordé à la recherche augmente de manière significative.

En dépit de ces difficultés, la Région Rhône-Alpes a conscience de la véritable richesse que constitue le potentiel de recherche rhônalpin. Dans une économie et une société de la connaissance, c'est un atout essentiel pour son développement et son rayonnement. C'est pourquoi, dès avril 2004, nous avons doublé le nombre d'allocations de recherche régionales. Dans ce Schéma, la Région souhaite apporter son soutien au dispositif scientifique de Rhône-Alpes. Ce soutien se décline de la manière suivante :

- § soutenir la recherche académique dans les disciplines où la production de connaissances nouvelles est prioritaire pour le développement économique, social et sanitaire de notre région,
- § soutenir les projets de recherche particulièrement innovants en faisant appel à l'ensemble de la communauté scientifique rhônalpine,
- § soutenir les coopérations internationales avec les meilleurs laboratoires dans le monde afin d'accroître le rayonnement de Rhône-Alpes à l'international,
- § contribuer à développer le potentiel scientifique de Rhône-alpes par une aide à l'investissement.

AXE 1 : SOUTIEN A LA RECHERCHE ACADEMIQUE DANS LES DISCIPLINES PRIORITAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE RHONE-ALPES.

La Région soutiendra la recherche académique, ou encore recherche de base, en veillant à ce que les sujets de recherche choisis soient en relation avec les préoccupations économiques et sociales du territoire régional.

L'objectif est de créer des « clusters de recherche » dans certaines disciplines. Un cluster de recherche est constitué par un réseau d'équipes ou de laboratoires travaillant à la réalisation d'un programme de recherche.

Le cluster est aussi le lieu privilégié d'animation scientifique et de formation doctorale en relation avec les écoles doctorales concernées. De plus, les clusters de recherche pourront être l'occasion d'une coopération entre différentes formes de recherche, par exemple entre recherche académique et recherche privée.

Le choix des thèmes est guidé par les orientations de la Région, en conformité avec la stratégie des établissements et organismes de recherche. Ces orientations sont les suivantes :

a) promouvoir le développement économique de Rhône-Alpes

L'efficacité économique est plus grande et plus durable si elle s'appuie sur une recherche de base solide. Les plus importantes retombées économiques viennent souvent de recherches académiques.

Notre effort de soutien à la recherche viendra en appui aux secteurs suivants :

- L'industrie du numérique et celle des biotechnologies appliquées à la santé, deux domaines de développement récent qui demandent, de manière continue, l'apport de recherches académiques. Pour l'industrie du numérique, les disciplines concernées sont les nanosciences, les micros et nanotechnologies ainsi que l'informatique alors que les biotechnologies font appel à la connaissance des mécanismes d'infection, d'oncogénèse et d'immunité. L'apport des nanotechnologies dans les problèmes de santé est aussi à souligner.
- Des secteurs industriels plus traditionnels, qui méritent également de bénéficier de l'appui de la recherche pour se restructurer et se développer. C'est le cas de la chimie qui occupe une place importante en Rhône-Alpes. Développer la recherche dans le domaine de la chimie durable devrait faciliter l'évolution de la chimie rhônalpine vers une chimie compatible avec les orientations d'une écorégion. Enfin une recherche en chimie pour les médicaments est aussi à soutenir.
- L'ensemble du tissu industriel rhônalpin est très diversifié. Il a donc besoin de connaissances issues de disciplines où les domaines d'application sont très larges. C'est le cas des matériaux, de la gestion et de l'organisation des systèmes de production ou encore des systèmes complexes dont les domaines d'application vont bien au-delà de l'industrie.
- L'agriculture et le monde rural sont des secteurs en pleine mutation. La recherche à promouvoir pour les soutenir doit être particulièrement pluridisciplinaire allant de la recherche en biologie végétale jusqu'à la recherche en Sciences Humaines et Sociales (acteurs et territoires). L'expérimentation OGM en plein champ ne sera évidemment pas soutenue, conformément à la délibération du conseil régional d'avril 2004.

Ces recherches viendront en appui des pôles de compétitivité et autres pôles de compétences tels que les clusters économiques que la Région met en place ou des systèmes de production localisés. Les clusters de recherche mettront à disposition du monde économique et social les résultats de leurs travaux, par le biais de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation.

b) contribuer par la recherche à développer un système de santé de qualité pour les rhônalpins

La santé est à juste titre une préoccupation majeure de nos concitoyens. Des efforts importants ont été faits, avec Génopole, ou sont en cours dans plusieurs domaines, par exemple le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes récemment constitué. Une stratégie cohérente de lutte contre ce fléau qu'est le cancer se met en place, la liaison avec le monde économique est en cours. De même, il faut souhaiter que les efforts entrepris pour le projet « Etoile » d'Hadronthérapie trouvent une issue positive. La contribution régionale au soutien de la recherche en sciences de la vie pourrait porter sur plusieurs points : développer un programme de recherche sur le cancer permettant d'identifier le Cancéropôle Lyon Rhône-alpes par rapport aux autres cancéropôles de France ; soutenir des programmes de recherche dans le domaine de l'infectiologie et de la virologie, mais aussi dans celui du vieillissement et du handicap, qui prennent de plus en plus d'importance dans nos sociétés. Les forces du secteur « santé » associés à la biologie et à la biophysique sont un atout essentiel de Rhône-Alpes.

c) promouvoir Rhône-Alpes comme une éco-région

Le nouvel exécutif s'est engagé à promouvoir une éco-région. Il s'agit d'une véritable rupture avec le mode de développement traditionnel où l'activité régionale doit s'inscrire dans les perspectives du développement durable : préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, qualité de vie des rhônalpins bénéficiant de conditions de vie et d'environnement favorables, mais aussi d'une exigence démocratique dans la prise de décision.

Trois domaines bénéficieront des travaux de la recherche :

- L'environnement : déchets, eau, risques naturels et industriels, relation santé et environnement.
- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : solaire, biomasse, hydrogène, gestion des réseaux, impact sociétal de ces nouvelles technologies.
- Les transports, les territoires et la société : Rhône-Alpes présente un important réseau de transports. Cependant ceci s'accompagne de problèmes de nuisances et sécurité. Par ailleurs, le transport est au cœur des politiques d'aménagement du territoire qui ne sont pas toujours maîtrisées. C'est pourquoi ce domaine doit fortement bénéficier de l'expertise de la recherche.

Toutes ces recherches devraient présenter un caractère pluridisciplinaire associant les sciences humaines et sociales et les sciences exactes. C'est la conséquence de l'approche globale qu'est le développement durable.

d) favoriser l'innovation sociale et territoriale à partir de la recherche en Sciences Humaines et Sociales

Jusqu'à maintenant la Région Rhône-Alpes n'avait pratiquement pas soutenu la recherche en Sciences Humaines et Sociales. Pourtant de très nombreux problèmes mériteraient d'être éclairés par de la recherche. C'est le cas bien sûr des mécanismes d'exclusions de toute sorte et à l'inverse la connaissance et l'évaluation des solutions conduisant à une intégration. La relation entre espaces et mode de vie mérite aussi d'être étudiée. Ainsi c'est l'ensemble des dynamiques sociales et territoriales qui pourraient être éclairées par la recherche.

Le champ culturel est aussi susceptible de bénéficier de l'apport de la recherche :

- coordination des recherches ayant trait aux cultures, au patrimoine et à la création ce qui pourrait contribuer à la mise en valeur de l'identité de Rhône-Alpes,
- études des enjeux et de la représentation de la Science et de la Technologie et de leurs usages, domaine particulièrement sensible des relations entre science, technologie et société.

A partir de ces orientations, une liste de clusters est en cours de constitution, reprenant l'ensemble des disciplines citées plus haut. Dans les mois qui viennent un intense effort de concertation sera engagé pour en définir les contours et les contenus. La volonté de la Région est que l'élaboration des clusters soit entièrement transparente. Ce découpage ne doit pas être source de cloisonnement disciplinaire et les interactions entre clusters seront encouragées.

Leur financement par la Région sera contractualisé de manière pluriannuelle.

AXE 2 – SOUTENIR LA CREATIVITE ET L'INNOVATION PAR LES PROJETS « BLANCS »

Les travaux conduits avec la communauté scientifique régionale ont mis en évidence la nécessité de maintenir ou créer des espaces de créativité et donc de soutenir une activité scientifique sur projets dits « blancs », portant sur des sujets prospectifs et susceptibles de développements futurs particulièrement innovants.

En complément de la volonté partagée de la Région et des Etablissements de coopérer au sein des clusters de recherche, la Région souhaite ainsi inciter et favoriser la prise de risque scientifique et accompagner ceux qui souhaitent s'y engager.

L'objectif est de soutenir des projets qui, sur des sujets non explicitement étudiés dans les clusters, correspondent à une véritable innovation.

Il s'agit d'identifier des projets dont les objectifs, les domaines d'application, la démarche scientifique ou la technologie développée, sont véritablement originaux et innovants et permettent de donner à Rhône-Alpes une véritable avance scientifique et technologique. De même, les projets de recherche en association avec la société civile peuvent être porteurs d'innovations fortes.

L'ensemble de ces projets pourra aussi servir de base à une future contractualisation.

La mise en œuvre de cet axe prendra la forme d'appels à projets adressés annuellement par la Région à l'ensemble de la communauté scientifique rhônalpine.

AXE 3 - RENFORCER LA COHERENCE STRATEGIQUE DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE ET DE SOLIDARITE

La confrontation internationale est une réalité à laquelle les établissements et organismes de recherche ne peuvent se soustraire. De fait, chaque équipe ou chercheur doit disposer d'un faisceau de coopérations internationales.

L'objectif pour Rhône-Alpes est de contribuer au développement et de renforcer l'efficacité de ces actions dans l'objectif de promouvoir sa propre attractivité.

Pour se faire, trois principes peuvent fonder le partenariat Région – Etablissements :

- celui de la cohérence thématique, qui suppose que les programmes élaborés dans le cadre des clusters de recherche et des projets « blancs » soient mis à profit pour développer les meilleures coopérations et échanges scientifiques internationaux ;
- celui de la segmentation des approches. Les chercheurs rhônalpins essayent d'établir des relations avec les meilleurs laboratoires dans le monde, en fonction de leur stratégie scientifique. Les objectifs de la Région sont d'aider les établissements à s'inscrire dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche. Mais il s'agit aussi de favoriser la coopération avec quelques pays cibles en forte croissance tels que la Chine, l'Inde et le Brésil, des pays fortement développés, tels que l'Amérique du Nord et le Japon, ou la Suisse pour des raisons de proximité et enfin des pays du Sud francophones, au titre de la solidarité.
Un équilibre entre la stratégie des établissements et les objectifs de la Région sera à rechercher ;
- celui de la concentration des échanges, dans la mesure où atteindre une taille critique pour des relations internationales efficaces suppose des choix et des priorités maintenues sur le long terme.

Sur la base de ces trois principes, le partenariat Région – Etablissements se déclinera de la manière suivante :

- Le soutien aux coopérations scientifiques internationales dans le cadre des clusters de recherche et des projets « blancs », sous la forme du financement pour l'accueil en Rhône-Alpes ou l'envoi à l'étranger de chercheurs débutants ou confirmés, lorsque cette confrontation est particulièrement stratégique pour atteindre les objectifs du projet ;
- L'incitation à la mobilité internationale des jeunes chercheurs rhônalpins, et plus spécifiquement les étudiants en cours de doctorat, afin de parfaire leur formation à et par la recherche, grâce à des échanges avec les meilleurs laboratoires étrangers, dans l'intérêt de leurs travaux ;
- Le soutien aux échanges scientifiques, comme facteur de rayonnement de Rhône-Alpes et de ses établissements, sous la forme d'échanges de chercheurs confirmés (envoi/accueil) et la conduite de programmes conjoints de recherche ;
- Une approche cohérente vis-à-vis de l'Europe que ce soit la poursuite des actions engagées dans le cadre du 6^{ème} Programme Cadre Recherche Développement (PCRD) que du 7^{ème} programme cadre à venir. Nous veillerons aussi à ce que notre intervention avec l'Europe se fasse en coopération avec les 4 Moteurs.

L'ensemble de ces actions d'incitation à la mobilité et aux coopérations internationales a vocation à être mis en œuvre et soutenu dans le cadre d'un contrat pluriannuel entre la Région et chaque établissement d'enseignement et/ou organisme de recherche rhônalpin.

Cette stratégie sera complétée par le financement de chaires internationales de recherche, à créer en Rhône-Alpes et d'actions de soutien aux établissements rhônalpins à la tête de Réseaux d'Excellence Européens.

AXE 4 – PROMOUVOIR RHONE-ALPES PAR UNE ANIMATION SCIENTIFIQUE DE RANG INTERNATIONAL

L'animation scientifique créée sur un territoire est aussi un élément important de son attractivité tant à l'égard des jeunes chercheurs, que de la communauté scientifique nationale et internationale, ou des entreprises et investisseurs nationaux ou étrangers.

Afin de renforcer le rayonnement international de son territoire, la Région a l'ambition d'accueillir en Rhône-Alpes les manifestations scientifiques qui ancreront durablement sa communauté scientifique dans les échanges de rang international.

Pour cela, elle appuiera l'organisation de colloques et manifestations, dont le niveau scientifique et la notoriété internationale rejaillissent sur la qualité de la recherche en Rhône-Alpes et la lisibilité du territoire.

De même, elle soutiendra l'organisation de colloques et manifestations nationaux, présentant un intérêt pour la communauté scientifique rhônalpine.

La nature précise de ces manifestations et leur calendrier spécifique demandent une mise en œuvre du soutien régional au « fil de l'eau », en marge de la contractualisation pluriannuelle avec les établissements et organismes de recherche.

AXE 5 – SOUTENIR EN RHONE-ALPES UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS LOURDS ET DE GRANDS EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES STRUCTURANTS

Le potentiel scientifique de la région Rhône-Alpes, source d'innovation et de développement, s'appuie sur des infrastructures et équipements de qualité. Ces infrastructures et grands équipements sont aussi un facteur décisif de l'attractivité et du rayonnement de Rhône-Alpes.

La stratégie régionale de coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doit donc viser à développer ce potentiel en confortant les infrastructures de recherche disponibles en Rhône-Alpes et en contribuant à développer des équipements lourds ou accueillir de grands équipements particulièrement différenciants et structurants pour notre région.

Cette stratégie régionale s'exprime plus particulièrement au travers des opérations d'investissements inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

De manière générale cette politique d'investissement devra se faire principalement en coopération avec l'Etat et / ou l'Europe.

III - SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : VOLET « TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – VALORISATION – INNOVATION »

Les sociétés occidentales ont atteint un stade de développement où la connaissance est l'un des facteurs clés de la compétition économique, du maintien de la croissance et l'emploi. De ce fait, la formation et la recherche sont devenues des leviers importants pour la richesse d'une région, comme de la Nation ou de l'Espace européen.

Rhône-Alpes est une région qui peut revendiquer un potentiel significatif dans ces domaines et une certaine « autonomie » sur l'ensemble des champs techniques et sectoriels. Elle bénéficie en effet d'un tissu d'entreprises dense et diversifié qui couvre tous les secteurs d'activité, et d'une offre de compétences techniques et technologiques, qu'elle soit publique ou privée, riche et multidisciplinaire.

En outre, Rhône-Alpes présente une dynamique entrepreneuriale importante, y compris pour les jeunes entreprises innovantes.

Les travaux conduits avec la communauté scientifique et les acteurs rhônalpins du transfert, dans le groupe de travail dédié à ces thèmes, ont cependant mis en évidence les faiblesses structurelles ou freins à une plus grande efficacité de la valorisation socio-économique des résultats de la recherche ; faiblesses ou blocages déjà pointés, dans leur grande majorité, par les travaux du Conseil Economique et Social de Rhône-Alpes relatifs à la valorisation de la recherche et l'enseignement supérieur.

D'une part, la communauté scientifique publique rencontre des difficultés organisationnelles dans les établissements pour l'accompagnement sur le long terme des activités de transfert liées à des projets technologiques risqués.

D'autre part, l'efficacité du transfert et la valorisation repose sur la définition de stratégies cohérentes en matière d'approche des marchés et de protection intellectuelle dans les établissements de recherche.

Enfin, ces stratégies supposent une véritable taille critique pour leur mise en œuvre opérationnelle, appelant sans doute une mutualisation de certains moyens ou fonctions, mutualisation souhaitée mais encore trop souvent velléitaire.

Plus globalement, le besoin d'échanges, de maillage et de gestion des interactions entre les nombreux acteurs du transfert et de la valorisation apparaît être une nécessité pour gagner en efficacité et en créativité. Le transfert de technologie et la valorisation, dans un objectif d'innovation, étant entendu non seulement comme les actions, les processus et les structures qui permettent de tisser le lien entre la recherche et le monde socio-économique, mais aussi comme les interactions existantes ou nécessitant d'être développées au sein des cursus constituant l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur.

Pour cela, les acteurs reconnaissent dans la région l'échelon pertinent pour construire ce maillage et organiser ces interactions, de même que l'échelon régional reste pertinent pour établir un inventaire objectif des forces et faiblesses.

L'enjeu pour Rhône-Alpes est aujourd'hui de renforcer et promouvoir une véritable culture de l'innovation et de la valorisation, tout en recherchant une plus grande lisibilité et accessibilité du dispositif existant au bénéfice de la demande socio-économique.

Dans cette perspective, la Région et les établissements s'accordent sur les objectifs suivants :

AXE 1 – RECHERCHER UNE PLUS GRANDE MUTUALISATION DES MOYENS A DISPOSITION DES ACTEURS DU TRANSFERT ET DE LA VALORISATION

Si l'identité et le respect de l'autonomie des différents acteurs sont revendiqués, il apparaît souhaitable qu'un certain nombre de fonctions fasse l'objet d'une mutualisation, faute d'une taille critique suffisante dans chacun des établissements pour être correctement mises en œuvre.

Cette mutualisation doit notamment favoriser les démarches d'orientation anticipative de la recherche (veille sur les technologies et les marchés), les démarches de stratégie de protection intellectuelle des résultats, les approches de marketing de l'innovation, ainsi que les démarches d'accès aux coopérations européennes et internationales en matière d'innovation.

Cette mutualisation de moyens doit aussi permettre de disposer en Rhône-Alpes, dans les domaines et secteurs stratégiques des ressources humaines nécessaires et compétentes en matière de transfert ainsi que leur professionnalisation permanente.

AXE 2 – RENFORCER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN RHONE-ALPES

Si la dynamique rhônalpine est encourageante, il apparaît nécessaire de la pérenniser et de mieux accompagner l'émergence et la croissance de projets ambitieux.

Pour cela, il s'agit de conforter le dispositif régional d'incitation et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes sur plusieurs points :

- o d'une part, il s'agit de faire émerger plus de projets de création issus de la recherche publique, par une meilleure sensibilisation du milieu et un accompagnement renforcé en période d'incubation,
- o d'autre part, il s'agit de favoriser la mise en place de compétences managériales renforcées pour accompagner les créations d'entreprises de technologie risquées.

En outre, les dispositifs de financement de l'amorçage et de la prise de risque, et d'accompagnement des entreprises présentant un fort potentiel de développement par l'innovation feront l'objet d'une attention particulière de la part de la Région.

AXE 3 – SOUTENIR L'INTEGRATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE PAR LES ENTREPRISES

Les entreprises, au premier rang desquelles les PME, ne font pas suffisamment appel aux compétences disponibles en matière de recherche.

Cette situation de fait s'explique sans doute par un manque de moyens ou de connaissance des potentiels existants, mais aussi par une difficulté à expliciter la demande socio-économique en matière de recherche et de connaissances.

Devant ce constat, il s'agit à la fois de soutenir les entreprises dans le renforcement de leurs moyens internes dédiés au développement et à l'innovation, de renforcer la formation de « collectifs » sectoriels ou thématiques permettant aux entreprises de bénéficier de l'apport de compétences complémentaires et non concurrentielles de la part des laboratoires comme des centres techniques.

Il s'agit, enfin, de faciliter l'accès des entreprises à des moyens scientifiques et techniques communs au sein des établissements de recherche, en amont de la valorisation.

Sur la base de ces objectifs partagés, l'action régionale en matière de transfert de technologie et de valorisation pour l'innovation se déclinera de la manière suivante.

- la création d'une Agence Régionale du Développement et de l'Innovation, qui aura pour mission de
 - o professionnaliser, optimiser et rendre lisible le système de transfert de technologie actuel en lien avec les établissements universitaires et scientifiques,

- formuler les besoins de nouvelles connaissances et compétences à partir de la demande socio-économique,
- soutenir l'innovation dans les TPE et les PME de Rhône-Alpes,
- animer les clusters industriels à fort enjeu pour le développement régional et dans lesquelles l'innovation est une variable stratégique,
- définir, en relation avec l'association Entreprises Rhône-Alpes International (ERAI), le cadre et le contenu de la politique de promotion à l'international de Rhône-Alpes, qui intègre et valorise le potentiel scientifique et technologique régional,
- en coopération avec l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche et la Banque de Développement des PME, aider les entreprises à innover.

Cette Agence aura notamment pour mission de proposer le niveau de mutualisation adéquat de certaines fonctions entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de définir, en partenariats avec ceux-ci, les services de support ou de professionnalisation idoines.

La création de cette Agence sera soumise à un vote en assemblée plénière.

- l'incitation au transfert de technologie, qui sera mise en place auprès des établissements et des organismes de recherche rhônalpins, dans le cadre de chaque contrat à conclure avec les établissements. Cette incitation aura pour objectif de les aider :
 - sur projets, à mieux prendre en compte les dépenses nécessaires à la valorisation économique des résultats de recherche acquis dans les laboratoires régionaux ;
 - sur objectifs, à supporter la définition d'une stratégie de valorisation cohérente, notamment avec les clusters de recherche régionaux, et en appui de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation.
- le renforcement du dispositif régional de soutien à la création d'entreprises innovantes issues ou en lien avec la recherche publique, porté par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes. Celui-ci fera l'objet d'une contractualisation spécifique avec les incubateurs, en lien avec l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation.
- la création d'une mesure nouvelle d'appui à l'emploi scientifique de haut niveau dans les entreprises, qui sera notamment déployée en appui des projets de recherche soutenus dans le cadre des clusters de recherche, afin de démultiplier les partenariats scientifiques établis entre les partenaires publics et privés associés au sein des réseaux ainsi constitués mais aussi de capter, ou faire revenir en Rhône-Alpes, les docteurs ayant fait le choix de compléter leur formation doctorale et leur parcours professionnel par une expérience à l'étranger au cours d'un séjour post-doctoral.

Le transfert de technologie et la valorisation dans un objectif d'innovation feront l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec les acteurs du domaine : structures de valorisation des établissements ou établissements et organismes de recherche, structures interfaces, centres techniques industriels, sous la responsabilité de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation.

IV - SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : VOLET « CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE ET SOCIETE »

Dans ce contexte d'internationalisation grandissante des savoirs et de leur diffusion, la recherche et la formation sont davantage sollicitées et font l'objet d'attentes multiples et quelques fois contradictoires.

Les rapports entre la Science et la Société sont pris aujourd'hui dans une certaine ambivalence. D'une part, nous constatons, chaque jour, la force de la demande sociale à l'égard de la Science. D'autre part, la Science et ses applications suscitent des questionnements et créent une méfiance sociale grandissante.

Qu'il s'agisse de recherche ou de diffusion des savoirs et des connaissances, le constat s'impose d'une insuffisance de dialogue, d'échanges et de travail commun entre le monde scientifique et le tissu social. Le développement d'une société de la connaissance telle que la notre suppose que les établissements et organismes de recherche s'insèrent plus profondément dans la vie de la Cité.

Si le travail d'élaboration conjointe conduit entre la Région et les établissements de recherche a conclu à la nécessité de proposer en Rhône-Alpes ces espaces privilégiés de dialogue et de travail entre la recherche et la demande sociétale que seront les clusters de recherche, il a aussi mis en évidence la nécessité pour une collectivité comme la Région de contribuer par ses politiques à éclairer les citoyens et la société, en toute rigueur, et de réconcilier connaissance et société afin d'encourager l'innovation, qu'elle soit sociale ou technologique.

L'enjeu pour Rhône-Alpes est de réussir cette réconciliation, qui passe par des liens plus forts entre la Science et les citoyens, qu'ils soient jeunes en formation ou adultes, afin de les faire devenir acteurs des avancées scientifiques du futur.

La Région Rhône-Alpes est déjà une région très active dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), domaine où son niveau de performance est important en regard de celui des autres régions françaises.

Cela résulte de la qualité et de la diversité de son potentiel scientifique et économique, mais aussi de l'ancienneté et de la variété du dispositif CSTI régional, mobilisant un grand nombre d'acteurs qui s'organisent progressivement en un maillage dynamique.

Toutefois, à côté de ce bilan flatteur, l'évaluation réalisée sur l'efficacité des actions mises en œuvre par la Région jusqu'à aujourd'hui et les travaux conduits avec les acteurs régionaux dans le cadre du Schéma ont fait apparaître un certain nombre de faiblesses :

- un manque de clarté de la politique de la Région dans ce domaine, et une orientation trop marquée vers le public scolaire avec des objectifs trop restreints ;
- une démarche partenariale insuffisante en direction de certains acteurs potentiels comme les industriels ou les médias ;
- une implication insuffisante de la part des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche et un manque de cohérence dans leurs actions ;
- une inégalité du maillage du territoire par les acteurs de la CSTI.

La nouvelle politique à mettre en œuvre repose sur l'idée que la culture scientifique, technique et industrielle constitue un élément à part entière de la culture en général.

Pour cela, l'action de la Région s'articulera autour de quatre axes, et fera l'objet, pour sa mise en œuvre, d'une concertation avec l'Etat et les collectivités territoriales concernées.

AXE 1 – DIVERSIFIER LES PUBLICS CIBLES

Sans abandonner l'objectif de redonner le goût des sciences aux plus jeunes et favoriser ainsi leur orientation vers les carrières scientifiques (sciences de la matière et technologie en particulier), il est nécessaire de diversifier les publics cibles en matière de culture scientifique et technique.

En incluant les citoyens dans leur ensemble, mais aussi les entreprises, les médias ou les décideurs politiques, il s'agit de donner à tous les clefs pour comprendre le monde qui nous entoure, de les informer sur les risques de l'application de certaines découvertes, et de manière plus générale de contribuer à éclairer chacun sur des questions extrêmement difficiles ou complexes, qui concernent les relations entre la science et la société. Si en démocratie, la volonté générale s'exprime à travers les citoyens, cela suppose qu'ils soient suffisamment éclairés et que leur esprit critique soit aiguisé par la connaissance.

Développer l'esprit de la démarche scientifique, qui est un outil nécessaire pour lutter contre l'obscurantisme, est aussi un moyen de lutter contre la montée de l'irrationnel, et l'utilisation qui peut en être faite.

Ces différents publics doivent progressivement passer du statut de récepteur à celui d'acteur. A ce titre le terme de diffusion doit laisser la place à celui d'échange ; en effet, un des objectifs est de développer une relation active entre tous les acteurs. De même le terme de citoyen est à opposer à celui de consommateur.

Enfin, il est souhaitable que la démarche CSTI, au-delà du nécessaire effort pour favoriser le rapprochement culturel entre tous les acteurs, s'imprègne plus d'une démarche partant des cibles et de leurs attentes respectives et ne se focalise pas sur un simple objectif de vulgarisation.

AXE 2 - MOBILISER LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES ORGANISMES DE RECHERCHE

Afin de faire des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche de vrais acteurs de la CSTI, au travers de l'ensemble de leurs personnels, notamment des étudiants et plus particulièrement des doctorants, il leur sera demandé de définir une stratégie (publics visés, objectifs, moyens mis en œuvre) dans ce domaine qui figurera dans le contrat qu'ils établiront avec la Région. Cette stratégie devra tout particulièrement s'exprimer au travers des clusters de recherche, auxquels ils participeront, afin de mettre à disposition du système de diffusion des connaissances les résultats de leurs travaux.

La CSTI devra en effet être un élément constitutif de ces derniers et faire partie intégrante de leurs programmes et objectifs.

Elle s'exprimera aussi au travers d'actions de sensibilisation à la CSTI que les établissements seront incités à inclure dans leurs programmes de formation à tous les niveaux du LMD.

Enfin, la question de la formation de « médiateurs » pour la CSTI mérite d'être posée et la formation à ces nouveaux métiers envisagée. La Région pourra contribuer à cette formation.

Dans cette même perspective, la question de la sensibilisation des enseignants du secondaire et du primaire est à développer.

AXE 3 – RENFORCER LE RESEAU DES ACTEURS ACTUELS DE LA CSTI, TOUT EN SOUTENANT L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FORMES DE DIFFUSION

Il n'est sans doute pas souhaitable que la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche se traduise par la création en interne de structures dédiées nouvelles.

La mise en œuvre de leur politique devrait se faire en étroite collaboration et dans un partenariat équilibré avec les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle et les centres assimilés existants, dont le statut n'est donc pas remis en cause.

Ces derniers devront même, dans ce nouveau schéma, jouer un rôle accru en tant que professionnels de la médiation. En matière de CSTI, ils devront mener de pair des actions d'information et de sensibilisation, mais aussi d'éducation vis-à-vis des scolaires et des citoyens dans leur ensemble (notion de conférences citoyennes).

Ils bénéficieront pour cela de contrats élargis et pluriannuels.

Afin d'atteindre de nouveaux publics, notamment ceux qui par isolement géographique ou par manque d'intérêt pour la science ne sont pas atteints par les actions actuelles de la CSTI, on pourra mobiliser des réseaux déjà constitués et actifs sur le territoire avec d'autres objectifs (celui des MJC, celui des médiathèques,...) ou construire des « réseaux CSTI » regroupant des acteurs mettant en œuvre des modes de médiation encore peu utilisés dans ce domaine (réseaux "arts vivants et science", ...), ou encore des acteurs de CSTI spécialistes de domaines à grand pouvoir d'attraction du grand public (réseau "astronomie"), réseaux définis en partenariat avec les acteurs du domaine et qui bénéficieront eux aussi de contrats pluriannuels avec la Région.

Il sera bien entendu nécessaire de mieux coordonner les différents acteurs régionaux et de favoriser le travail en réseau pour permettre un véritable maillage du territoire et une mutualisation de certains moyens (information, formation des personnels, communication).

AXE 4 – ADOSSER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CSTI À UNE RECHERCHE DÉDIÉE

Le développement de la CSTI passe enfin par le soutien d'une recherche sur la médiation scientifique. Cette démarche s'effectuera par le financement, par exemple, au travers d'un cluster relatif aux enjeux et représentations de la science et de la technologie et de leurs usages, de projets innovants avec une approche pluridisciplinaire (sciences dures, sciences humaines et sociales et Instituts Universitaires de Formation des Maîtres).

La mise en place de cette politique régionale en faveur de la CSTI doit s'accompagner d'une réflexion sur le suivi, l'évaluation, l'accompagnement et la coordination des actions et des structures relevant de ce domaine.

Le mode contractuel deviendra donc à terme le mode préférentiel de soutien de la Région aux actions de CSTI (progressivement jusqu'à environ 80 % du budget). Il est cependant prévu de maintenir un appel à projet annuel pour financer un nombre plus limité d'actions présentant un caractère fortement innovant notamment en termes de mode de médiation ou de public visé.

V - MODALITES DE CONTRACTUALISATION, D'EXPERTISE ET D'EVALUATION :

Sur la base des orientations du présent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche et leurs groupements seront engagés dans une démarche de contractualisation pluriannuelle avec la Région.

1) PRINCIPES GENERAUX DE LA CONTRACTUALISATION

La contractualisation est fondée sur l'existence d'un projet d'établissement, garant de la liberté de ce dernier et de sa capacité à choisir ses objectifs. Il s'agit donc d'un acte fort, témoignant du partenariat établi entre une collectivité, la Région, et un établissement.

Pensés en référence aux contrats quadriennaux signés entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, les contrats régionaux ont pour objectif a minima d'être pleinement cohérents et articulés avec ces derniers ; à terme, l'objectif pourrait être de signer des contrats tripartites avec l'Etat. Il convient cependant de conserver à l'esprit la grande diversité des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, diversité de taille, de statut et de Ministère de tutelle notamment.

Il s'agit en outre d'une réforme en profondeur des modalités de soutien de la Région à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les principes en sont les suivants :

- Un contrat pluriannuel pourra être signé entre la Région et chacun des établissements ou groupe d'établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche rhônalpins ou toutes structures dont ils se doteraient.
- Il s'agira d'un contrat unique, comportant les volets « enseignement supérieur », « recherche » et « diffusion de la connaissance ».
- Chaque contrat sera établi à partir du projet déposé par l'établissement, qui indiquera les actions qu'il entend mettre en œuvre en réponse aux axes prioritaires du présent Schéma.
- Le soutien financier de la Région sera inscrit sur la durée du contrat et attribué annuellement de façon forfaitaire.
- Le contrat pourra intégrer la possibilité pour les établissements de gérer eux-mêmes, dans le cadre d'un mandat confié par la Région, les dispositifs régionaux d'aides aux étudiants et doctorants.
- Le projet d'établissement devra avoir été soumis aux différents conseils de chacun des établissements.
- La contractualisation devrait représenter environ 80 % du soutien de la Région à l'enseignement supérieur et à la recherche, hors Contrat de Plan Etat-Région et grands investissements. Une enveloppe de 20 % des crédits, tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche, sera réservée pour des projets « blancs », afin de permettre l'émergence d'innovations ou expérimentations.

- La Région veillera à ce que l'élaboration des politiques territoriales dans le cadre des Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA) prenne en compte les actions contractualisées au titre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

2) PRINCIPES D'EXPERTISE ET D'EVALUATION

L'expertise doit participer de la qualité des projets dans leur phase de construction. Les établissements doivent connaître clairement les critères de l'expertise et un dialogue doit être instauré durant cette phase.

Est concernée ici l'expertise des projets que la Région entend financer, aux trois moments :

- du choix des projets,
- de la fin des projets (appréciation du bilan et préparation de la contractualisation future),
- de la période intermédiaire : information de la Région à mi-parcours sur la gestion des projets par les établissements.

La contractualisation devra prévoir des modalités d'expertise et d'évaluation des projets des établissements qui soient souples et adaptées à l'esprit de partenariat qui prévaut à l'élaboration du présent Schéma. Associés à l'élaboration de ce dernier, les établissements devront l'être également à la mise en place d'un système d'expertise si l'on souhaite que ce dernier soit partagé, transparent et léger. Un comité mixte Etablissements/Région proposera la liste des experts internationaux à mobiliser.

Cette expertise sera fondée notamment sur des indicateurs de suivi, qui seront proposés par les établissements dans leur projet. Les indicateurs proposés dans le cadre de la Loi d'Orientation sur la Loi de Finances (LOLF) pourront utilement être mobilisés dans ce cadre. L'analyse de l'évolution des indicateurs entre le début et la fin du contrat servira de base à la préparation du contrat suivant.

S'agissant des projets « blancs » de recherche, chaque projet fera l'objet d'expertises scientifiques. La grille d'expertise sera définie en commun par les établissements et la Région et sera rendue publique. Le choix définitif des projets sera transparent vis-à-vis de la communauté scientifique.

Un tel ensemble, pour qu'il soit efficace, doit être éclairé par des avis sur la politique régionale mise en œuvre et par des éléments de prospective. C'est ainsi qu'il faudra probablement créer en Rhône-Alpes un Conseil Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Technologie (CRESERT), qui pourrait s'inspirer dans ses missions et sa composition soit du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER), soit du Haut Conseil de la Science, tel que défini aux Etats généraux de la recherche. Un groupe de travail sera mis en place à cet effet avec l'ensemble des partenaires.

3) MODALITES DE LA CONTRACTUALISATION

- S'agissant de l'Enseignement supérieur :

Une expérimentation sera conduite sur la période 2005-2006 avec les 13 établissements membres de la Conférence Universitaire Rhône-Alpes : les Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Grenoble 1, Grenoble 2, Grenoble 3, les Universités de Saint-Étienne et de Savoie, ainsi que l'Institut National Polytechnique de Grenoble, l'Ecole Centrale de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, et les Ecoles Normales Supérieures Sciences et Lettres et Sciences Humaines de Lyon, ainsi qu'avec les structures inter établissements (régionales et de site).

Durant cette même période, les établissements non membres de la CURA continueront de bénéficier du soutien de la Région, dans le cadre de l'appel à projets « Initiative Campus Actions », dont les objectifs et modalités de mise en œuvre seront articulés sur ceux de la contractualisation (mêmes axes prioritaires et modalités de financement).

Cette expérimentation, sur une période de 2 ans et limitée à un groupe restreint d'établissements, a pour objectif de mettre en place les conditions d'une généralisation de la contractualisation, dès 2007, à tous les établissements de Rhône-Alpes. Seuls les établissements disposant d'un statut leur conférant une autonomie pédagogique, scientifique et juridique, délivrant des diplômes conférant le grade de Master et adossés à des équipes de recherche reconnues, pourront bénéficier d'un contrat avec la Région.

Par ailleurs, la Région encouragera, chaque fois que cela sera pertinent, le travail inter établissements : lorsqu'un établissement ou une structure organisera la coordination des actions conduites dans le cadre d'un chantier, avec désignation d'un coordonnateur et mise en place d'un comité de pilotage, la Région pourra attribuer des moyens d'ingénierie à l'établissement coordonnateur.

- S'agissant de la Recherche,

La démarche de contractualisation sera engagée avec l'ensemble des établissements et organismes de recherche à compter de 2005, pour atteindre un régime permanent dès 2006.

Elle comprend les programmes des établissements relatifs aux axes 1, 3 et 4 du volet Recherche, tels que définis ci-dessus ; l'axe 2 fera l'objet d'appels à projets annuels, d'une programmation régionale « au fil de l'eau », ou d'une contractualisation avec l'Etat et d'autres collectivités.

Dans le cadre de la contractualisation avec les établissements, les contrats seront établis à partir du projet déposé par chaque établissement, qui indiquera les actions qu'il entend mettre en œuvre en réponse aux axes prioritaires, et notamment sa participation à un ou plusieurs clusters de recherche. Concernant plus spécifiquement la participation des établissements aux clusters de recherche, il convient de retenir les modalités suivantes relatives à l'élaboration et au suivi d'un cluster.

Dans un premier temps, et pour chaque champ thématique retenu, les établissements de recherche détermineront pour chaque cluster, en concertation avec la Région, un responsable scientifique et un comité provisoire de programme de quelques membres.

Ce « responsable scientifique » sera une personnalité qualifiée et reconnue, issue de la Communauté Scientifique régionale. Assisté par le Comité de programme, il aura la mission de bâtir, sur la base d'un inventaire objectif et en tenant compte du potentiel scientifique régional propre au cluster, le programme de recherche du cluster, ainsi que d'identifier les projets de recherche qu'il inclut.

Le programme scientifique doit être la traduction d'une stratégie propre au cluster, partagée par l'ensemble de ses membres, où le rayonnement international, la pluridisciplinarité, l'émergence de jeunes équipes, la formation et la diffusion des connaissances sont des éléments constitutifs importants et doivent être pris en compte.

Le programme d'un cluster est pluriannuel et s'inscrit dans une période de temps de 4 à 6 années. Il établit par ailleurs le calendrier et l'allocation des moyens nécessaires pour conduire les projets et atteindre les objectifs du programme.

L'ensemble des projets constituant le programme d'un cluster sera soumis à une expertise internationale, selon une procédure rendue publique : choix concerté entre la Région et les établissements de 4 à 5 experts ; échanges entre les experts et le « responsable scientifique » dans l'objectif d'améliorer la qualité du projet.

Chaque programme et projet identifieront les indicateurs de réalisation permettant un suivi. Ces indicateurs seront la base de l'évaluation annuelle, qui permettra de définir, dans le cadre des moyens alloués initialement, la meilleure affectation pour l'année suivante.

Une grille d'indicateurs commune à l'ensemble des clusters régionaux sera élaborée, afin de construire une culture commune de l'évaluation.

Ce travail suppose une organisation propre à chaque cluster, à laquelle la Région portera une attention particulière. Aussi le « responsable scientifique » sera-t-il aidé, dans sa tâche :

- par un assistant prenant en charge le management pratique du programme. Cette personne-ressource sera recrutée par l'établissement de référence pour un cluster, la Région prenant en charge le coût financier spécifique de ce recrutement ;
- par les experts scientifiques extérieurs à la communauté scientifique régionale.

Enfin, chaque cluster mettra en place, en son sein :

- un Comité de Programme, comprenant les représentants des établissements et des partenaires socio-économiques impliqués, ainsi que les financeurs (Région, Etat, mais aussi autres collectivités territoriales le cas échéant), devant lequel il est régulièrement fait état de l'avancement des projets. Son rôle est d'assurer le pilotage d'ensemble du programme. Il est le lieu de concertation sur l'attribution et la consolidation des moyens affectés au programme ; il s'appuie pour ce faire sur les avis rendus par le comité scientifique.
- un Comité Scientifique, constitué des responsables de projets et des experts scientifiques extérieurs, dont la vocation est le suivi opérationnel des travaux conduits et le conseil en matière d'orientation des travaux.

Pour les clusters de petite taille il peut y avoir fusion du Comité de Programme et du Comité Scientifique.

Le contrat de chaque établissement récapitulera sa participation à un ou plusieurs clusters ainsi que la mention d'un ou plusieurs responsables scientifiques et d'un assistant. Il sera consolidé du programme pluriannuel, du calendrier et du plan prévisionnel des moyens de chaque cluster auquel l'établissement participe.

- S'agissant du Transfert de technologie et de la Valorisation,

La démarche de contractualisation sera engagée avec l'ensemble des établissements et organismes de recherche à partir de 2006.

Elle recouvre les programmes des établissements relatifs à l'incitation au transfert de technologie et à l'emploi scientifique de haut niveau, ces programmes devant présenter un certain niveau de cohérence avec le volet « clusters de recherche ».

Dans ce cadre, les contrats seront établis à partir du projet déposé par chaque établissement, qui indiquera les actions qu'il entend mettre en œuvre en réponse à ces objectifs, ce projet devant être

consolidé par sa participation à un ou plusieurs clusters de recherche, et les objectifs poursuivis en matière de transfert et de valorisation dans le cadre spécifique du ou des clusters en question.

S'agissant de la mutualisation de moyens pour les acteurs du transfert, la mise en place de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation permettra de proposer aux établissements un travail sur le niveau de mutualisation adéquat de certaines fonctions entre établissements de recherche et de définir, en partenariat avec ceux-ci, les services de support ou de professionnalisation idoines.

Enfin, s'agissant du renforcement de la dynamique entrepreneuriale, le soutien régional à l'incubation d'entreprises innovantes fera l'objet d'une contractualisation spécifique consolidée des engagements et projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat conduits par les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre du volet « Enseignement Supérieur » de leur contrat.

- S'agissant de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle,

La démarche de contractualisation sera engagée avec les acteurs pendant l'année 2005, au cours de laquelle des discussions avec l'ensemble des partenaires (établissements d'enseignement et organismes de recherche, médiateurs, Etat, collectivités,...) permettront de définir la liste des bénéficiaires de contrats (acteurs ou réseaux) et le contenu de ces contrats. Ceux-ci prendront effet début 2006.